

10.2 Projet de délibération n° DEL-21-0780

Habitat Public / Habitat Privé - Convention de délégation des aides à la pierre 2018-2023 : adoption de l'avenant n°2 pour l'année 2021

Exposé

Le 12 avril 2018, Toulouse Métropole a délibéré sur la reconduction de la délégation des aides à la pierre pour la période 2018-2023. La convention de délégation de compétence signée entre l'État et Toulouse Métropole le 14 juin 2018 précise les objectifs de production et les moyens financiers pour la durée de la convention. Un avenant annuel détaille les objectifs de l'année ainsi que les enveloppes de crédits délégués par l'État et les crédits propres de Toulouse Métropole.

Les enveloppes déléguées par l'État, via le Fond National des Aides à la Pierre, pour l'année 2021, ont été communiquées lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 4 mars 2021.

Le Conseil de la Métropole a délibéré le 1^{er} avril 2021 sur l'avenant n° 1 pour l'année 2021.

L'année 2021 est marquée par le lancement du 1^{er} volet du Plan National de Relance 2021-2022. L'enveloppe nationale dédiée à la réhabilitation du parc locatif social est de 500 M€, dont 445 M€ sont consacrés au financement d'opérations de restructuration ou de réhabilitation lourde couplées à une rénovation thermique (diagnostic de performance énergétique E, F et G avant travaux, pour un gain après travaux de deux étiquettes) et 40 M€ pour soutenir la rénovation énergétique massive faisant appel à des solutions industrielles (appel à projets « MassiRéno »).

L'enveloppe régionale a été répartie sur la base des projets d'opérations recensés auprès des délégataires et en fonction du parc de logements sociaux. Elle se monte à 8 022 293 €.

Le recensement actualisé a permis d'identifier 3 opérations de réhabilitation du parc locatif social sur le territoire de Toulouse Métropole pour 115 logements, soit un montant de 1 254 000 €.

Dans le cadre de l'appel à projet « Massi Réno », le recensement a permis d'identifier une opération portant sur 254 logements pour un montant de 3 001 100 €.

Afin de prendre en compte cette nouvelle délégation de crédits de l'État, il convient de délibérer sur l'avenant n°2 intégrant les crédits délégués dans le cadre de l'appel à projet « Massi Réno ».

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat et Logement du jeudi 30 septembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De solliciter auprès de l'État un montant de crédits délégués à hauteur des objectifs fixés pour financer les programmes de logements sociaux du parc public et les opérations du parc privé.

Article 2

D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation des aides à la pierre avec l'État pour l'année 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3

D'autoriser le Président à signer le dit avenant et tous les actes afférents.



Avenant n°2 pour l'année 2021 à la convention de délégation de compétence

Entre

Toulouse Métropole, représentée par M. Jean-Luc MOUDENC, Président

et

l'État, représenté par M. Étienne GUYOT, Préfet du département de la Haute-Garonne.

Vu la convention de délégation de compétence conclue en application de l'article L. 301-5-1 du Code de la construction et de l'habitation en date du 14 juin 2018 et ses avenants du 26 décembre 2018, du 21 juin 2019 et du 20 décembre 2019, du 28 septembre 2020, du 18 décembre 2020 et du 26 juillet 2021 ;

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 14 juin 2018 et ses avenants du 17 septembre 2018 et du 21 juin 2019, du 28 septembre 2020 et du 12 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 14 octobre 2021 autorisant le Président à signer l'avenant,

Vu le comité départemental de l'habitat et de l'hébergement du 18 décembre 2018 sur les adaptations locales;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 4 mars 2021 sur la répartition des crédits.

Il a été convenu ce qui suit :

A. Objet du présent avenant

Cet avenant a pour objet d'actualiser les aides relatives à la réhabilitation du parc locatif social. Ces modifications portent sur les objectifs quantitatifs et les modalités financières pour l'année 2021.

B. Objectifs pour 2021

B.1. : Plan de Relance

L'année 2021 est marquée par le lancement du 1^{er} volet du Plan de Relance 2021-2022.

L'enveloppe dédiée à la réhabilitation du parc locatif social est de 500 M€, dont 445 M€ sont consacrés au financement d'opérations de restructurations ou de réhabilitations lourdes couplées à une rénovation thermique (DPE E, F et G avant travaux, pour un gain après travaux de deux étiquettes) et 40 M€ pour soutenir la rénovation énergétique massive faisant appel à des solutions industrielles (appel à projets «MassiRéno»).

L'enveloppe régionale a été répartie sur base des projets d'opérations recensés lors de l'actualisation de l'enquête effectuée mi-février et en fonction du parc de logements sociaux. Elle se monte à 8 022 293 €.

Le montant moyen de subvention est de 11 000 € par logement.

Le recensement actualisé a permis d'identifier 3 opérations de réhabilitation du parc locatif social sur le territoire de Toulouse Métropole pour 115 logements.

B.2. : Appel à projet « Massi Réno »

Le recensement a permis d'identifier une opération portant sur 254 logements.

L'instruction assurée par le service instructeur se fait par le biais de la PALULOS (cf décret du 12/02/2021).

C. Modalités financières pour 2021

C.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État

Au titre du plan de relance et de rénovation thermique et réhabilitation lourde des logements locatifs sociaux, l'enveloppe financière mise à la disposition du délégataire par l'État est revue à la baisse de 1 430 000€ à 1 254 000€.

Au titre de l'appel à projet « Massi Réno », une enveloppe complémentaire de 3 001 100€ est mise à la disposition du délégataire par l'État.

Les autres dispositions de l'avenant n°1 restent inchangées.

A Toulouse, le

Le Président de Toulouse Métropole

Le Préfet de la Haute-Garonne

Jean-Luc MOUDENC

Étienne GUYOT

•